



Montreuil, le 15 Octobre 2014

Commission Exécutive fédérale du 14 octobre 2014

Approbation et publication des comptes

RESOLUTIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

1^{ère} Résolution : Approbation des comptes annuels

La Commission Exécutive, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 (bilan, compte de résultat et annexes), tels qu'ils leur ont été présentés. En conséquence, la Commission Exécutive donne quitus au Secrétaire à la Politique Financière pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

2^{ème} Résolution : Approbation du rapport général du Commissaire aux comptes

La Commission Exécutive, après avoir entendu le rapport général du Commissaire aux Comptes, décide de l'approuver tel qu'il a été présenté.

3^{ème} Résolution : Affectation du résultat

La Commission Exécutive, après avoir constaté que le résultat de l'exercice de l'exercice clos au 31/12/2013 est excédentaire pour un montant 105 468 €, décide de l'affecter et de répartir de la manière suivante :

🚩 Fonds syndical : 105 468 €

4^{ème} Résolution : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité aux résolutions ci-dessus adoptées.